

Le 21 avril 2009

Aux Maires des Bouches-du-Rhône

Madame le Maire, Monsieur le Maire,  
Cher(e) Collègue,

Maire d'une des 119 communes des Bouches-du-Rhône, malgré nos différentes sensibilités, nous avons en commun d'être engagés en première ligne de l'action publique. Nous savons, mieux que quiconque, combien nos communes, tout à la fois cellule de base de notre République et lieu d'épanouissement démocratique et citoyen, jouent un rôle essentiel au service des populations et de l'aménagement du territoire.

Aussi, nous, maires des communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, souhaitons, par cette lettre, attirer votre attention sur la menace de disparition de la commune telle que nous la connaissons, contenue dans les propositions de la Commission présidée par M. Balladur.

En effet, sous prétexte de rationalisation et de réduction de leur nombre, la Commission Balladur recommande le concept de « *commune du XXIème siècle ou commune de l'avenir* » dont « *l'architecture – dit le texte – consisterait à la substituer aux actuelles intercommunalités* ». La commune actuelle perdant « *son statut de collectivité locale de plein exercice, dotée de la clause de compétence générale et de l'autonomie financière* » prendrait la forme juridique « *de personne morale de droit public* » et se verrait dévolue quelques « *compétences de proximités* ». Certes, « *les anciennes communes continueraient à être administrées par un conseil d'élus, présidée par un maire* » mais ne disposeraient ni d'autonomie, ni de moyens, ni d'un budget digne de ce nom. Pire : la Commission Balladur propose de « *créer par la loi onze premières métropoles à compter de 2014 - proposition n°8* ».

Ainsi, suivant les recommandations de la Commission Balladur, de nombreuses communes du département seraient à coup sûr absorbées par la future « *commune métropole de Marseille* » qui se substituerait, selon le scénario, à 35, voire 60 communes actuelles de l'aire métropolitaine. Ajoutons que ces métropoles, en plus des compétences actuelles des communes et de communautés d'agglomération, assumeraient l'essentiel de celles de Conseils généraux. Ce véritable « *monstre administratif* » aurait pour conséquence immédiate d'éloigner encore plus les citoyens des lieux de décisions et de faire disparaître toute démocratie de proximité.

Nous défendons le principe que chaque collectivité locale doit avoir la liberté, à l'échelle de son territoire, de conduire la politique pour laquelle les électeurs ont voté. En s'inscrivant dans une réduction drastique de la dépense publique, ce projet aggravera les inégalités. C'est dorénavant l'Etat qui pilotera la dépense publique en fixant tous les ans le niveau des dépenses, comme il le fait pour la sécurité sociale, c'est d'ailleurs en toute cohérence avec cette visée que le Président de la République a récemment annoncé la suppression pure et simple de la taxe professionnelle.

La réduction de la dépense publique, les transferts obligatoires de compétence de l'Etat sans contrepartie, ont déjà obligé, ces dernières années, les collectivités locales à restreindre leurs champs d'activités propres, à transférer des services au privé. Le projet de réforme aggravera cette situation, de nombreux services publics locaux, principaux outils de lutte contre les inégalités, seront promis de fait à la privatisation, alors que leur développement et la capacité d'investissement des communes sont des facteurs de relance économique.

Notre dénonciation du projet de réforme n'appelle pas à un statu quo, car nous ne nous satisfaisons pas de la situation actuelle. Nous nous prononçons pour une véritable décentralisation dans l'intérêt des besoins des populations ce qui suppose un développement de la démocratie, des services publics, une réforme de la fiscalité. Nous savons que sur certaines questions, nous n'avons pas tous la même approche, nous n'apportons pas les mêmes réponses, mais nous pensons avoir en commun l'attachement au fait communal.

C'est dans cet esprit que nous nous engageons à prendre toutes les initiatives et à participer à toutes les actions unitaires, susceptibles de favoriser le rassemblement le plus large, afin de construire avec les populations une alternative au projet de réforme en cours.

Espérant avoir retenu votre attention,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Cher(e)  
Collègue, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Gilles Aicardi, maire de Cuges-les Pins  
Pierre Coulomb, maire de Saint-Zacharie  
Daniel Fontaine, maire d'Aubagne  
Danièle Garcia, maire d'Auriol  
André Jullien, maire de La Bouilladisse  
Michel Lan, maire de La Destrousse  
André Lenel, maire de Saint-Savournin  
Yves Mesnard, maire de Roquevaire  
Pierre Mingaud, maire de La Penne-sur-Huveaune  
Serge Perottino, maire de Cadolive,  
Patrick Pin, maire de Belcodène  
Alain Belviso, Président de l'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile